

Commune de Tréméven

Conseil Municipal du 12 septembre 2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Tréméven, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au siège de la mairie, sous la présidence de Madame DELUGIN Chantal, Maire.

Présents : Mmes. DELUGIN Chantal, DUPAGE Amandine, TANGUY Edwige, VERMEY Liliane
MM. GUILLOUX Gérald, LE GUILLOU Vincent, LE LOUARN Mickaël, RAISON Daniel

Absents :

Absents excusés : M. NICOL Matthieu

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme DALLIER Klervia

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Lecture du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019.

PV approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Affaires communales

- ⇒ Présentation du dossier d'extension de la carrière par M. Jean-Pierre RAULT exploitant
- ⇒ Compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2019 avec les Conseillers Départementaux et le service « Routes » pour un accès à la 2X2 voies à la sortie du bourg
- ⇒ Salle associative citoyenne :
 - Point sur l'avancement du dossier
 - Planning
 - Journée de bénévolat
- ⇒ Borne EDF au boulodrome
- ⇒ Acquisition d'un terrain à Saint-Jacques pour réaliser une aire de stationnement
- ⇒ Site internet : prévoir une réunion avec les associations communales

Affaires communautaires

⇒

Divers

1 Présentation du dossier d'extension de la carrière par Jean-Pierre RAULT exploitant

M. Jean-Pierre Rault, exploitant de la carrière nous présente le dossier d'extension pour une durée de 30 ans. Ce dossier sera déposé semaine 38.

2 Compte-rendu de la réunion du 06 septembre 2019 avec les Conseillers Départementaux et le service « Routes » pour un accès à la 2X2 voies à la sortie du bourg

Etaient présents à la réunion : Madame le Maire, M. Le Guillou Vincent et M. Raison Daniel. Après les échanges, les élus ont souhaités qu'une entrée / sortie soit réalisée au niveau du

pont de Kernon. Les élus Départementaux et les services se sont engagés à réaliser une étude technique pour fin de l'année 2019

3 Salle associative citoyenne

- Point sur l'avancement du dossier : le permis de construire a été déposé le 08 août 2019. L'instruction de celui-ci a une durée de 5 mois.
- Planning : les démolitions et le désamiantage interviendront en amont de la phase chantier.

Les démolitions sont : l'ancienne salle des fêtes, l'appentis au pignon sud du bâtiment de l'ancienne école, le préau abritant les cabinets situés dans l'alignement du muret, la surhauteur du muret et son piquetage (mise à nu de la pierre) pour la réalisation d'une assise, l'arbre présent en façade sud du projet dessiné ainsi que la haie bocagère séparant les deux parcelles du projet.

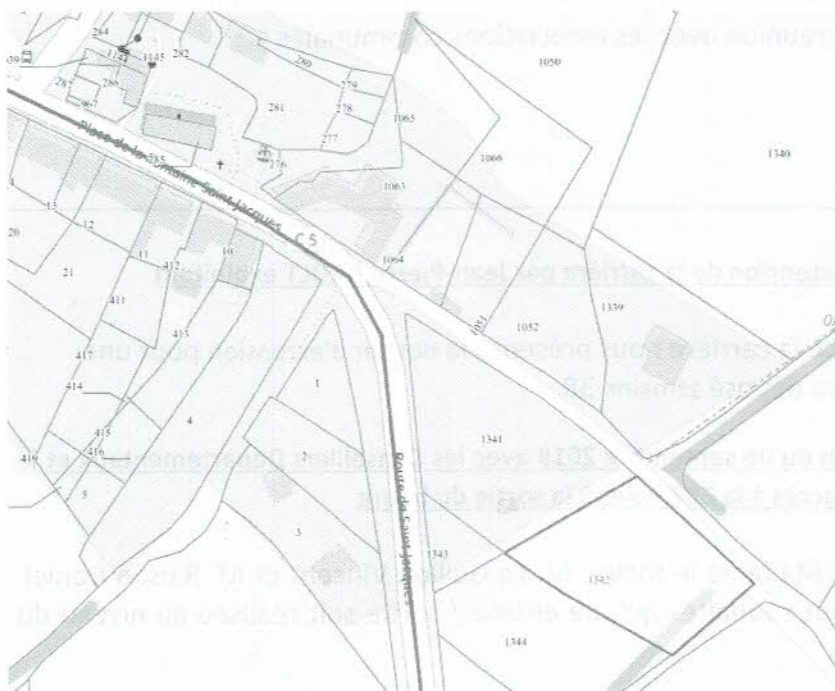
- Journée de bénévolat : afin de faciliter le chantier, il conviendrait d'organiser une journée de bénévolat pour vider ce qui est entreposé dans le préau et dans l'appentis. Un appel est fait aux conseillers municipaux.

4 Borne EDF au boulodrome

Suite à la demande des associations lors des concours de boules, il est souhaitable qu'une borne EDF soit installée. Un devis a été demandé à Enedis.

5 Acquisition d'un terrain à Saint-Jacques pour réaliser une aire de stationnement

Lors des manifestations à Saint-Jacques (pardon, les joutes, les randonnées...) un problème de stationnement et de sécurité se pose. Madame le Maire propose de faire l'acquisition du terrain jouxtant la station d'épuration appartenant aux héritiers de Madame Simone Le Bars sur la base de 6 000€ l'hectare soit 2 296.20€ (plus frais de notaire) pour les 3827 m².
Parcelles : A 1344 / 1342



Vote pour à l'unanimité.

6 Site internet : prévoir une réunion avec les associations communales

Le site internet est opérationnel depuis début juillet 2019. Afin de le faire vivre et que les associations se fassent connaître Madame le Maire propose une réunion.

7 Divers

Kermarquer : diminution vitesse

8 Agenda

- 21 septembre : concert
- 27 septembre : dossier de consultation des entreprises
- 11 novembre : repas des anciens
- 22 veillées

Madame le Maire déclare la fin de séance à 19h50.

